

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

(/ I S A S :

DU 23 AOUT 1978  
RECTIFICATIF N° 78/545 /MTJ.SGFPT.DFP/2102/4  
au décret n° 78-300/MTJ.SGFPT.DFP du 22.4.78  
portant intégration et nomination de Monsieur  
GOKANAT Yves Roger dans les cadres de la ca-  
tégorie A, hiérarchie I des Services Adminis-  
tratifs et Financiers -SAF- (Administration  
Générale).-

-----ooOoo-----  
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-  
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-  
VERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.  
-----oOo-----

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER. En application des dispositions du décret n° 62-426 du  
29.12.1962 susvisé, Monsieur GOKANAT Yves Roger, né le 8.7.1953 à  
Saint-Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Econome ob-  
tenu à l'Université Technique de Dresd (RDA), est intégré dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale)  
et nommé Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 710.

I R E :

ARTICLE 1ER. En application des dispositions du décret n° 62-426 du  
29.12.1962 susvisé, Monsieur GOKANAT Yves Roger, né le 8.7.1953 à  
Saint-Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Econome obte-  
nu à l'Université Technique de Dresd (RDA), est intégré dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et  
Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Admi-  
nistrateur Stagiaire, indice 710.

Le reste sans changement.

BRAZZAVILLE, LE 23 AOUT 1978

Par le Deuxième Vice Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

APPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MIT	1
SGIT	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2

Henri L O P E S.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DU 23 AOÛT 1978

DECRET N° 78/546 /MIJ.SGFPT.DFP/2102/4  
portant intégration et nomination de Mon-  
sieur MIYOUNA Antoine dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Techniques (Agriculture).-

-----ooOoo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

-----

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant la  
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires;  
(/u le Protocole d'Accord du 4.5.1975 signé entre la Répu-  
blique Populaire du Congo et la Bulgarie;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-  
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-  
nistre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-  
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 0462/SGER du 6.4.1978 du Secrétaire Général  
à l'Economie Rurale transmettant le dossier de candidature de l'inté-  
ressé;  
(/u la lettre n° 4667/SGFPT.DFP du 4 Mai 1978 du Directeur  
de la Fonction Publique ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 4.5.1975 susvisés, Monsieur MIYOUNA Antoine, né le 15.1.1952 à Moumbanza, titulaire du Diplôme de fin d'Etudes Supérieures obtenu à l'Institut Supérieur d'Agronomie V. KOLAROV-PLOVDIV (République Populaire de Bulgarie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 23 AOUT 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,  
en Mission,  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

COMMANDANT XAVIER F. KATALI.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
SGFPT.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MEER	1
SGER	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

*Amplif.*